

Décision N° 130 /2023

**OBJET : URBANISME : DECISION DE NON PREEMPTION au titre des
Espaces Naturels Sensibles parcelle cadastrée BD78 sise sous les perrières à
Villeneuve lez Avignon**

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu les articles L 142-1 à L 142-13 et R 142-9 à R 142-18 du code de l'urbanisme relatifs aux Espaces Naturels Sensibles des départements,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 1993, déposée en Préfecture le 10 mars 1993, portant mise en place des Espaces Naturels Sensibles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 1993, déposée en Préfecture le 13 juillet 1993, portant création des zones de préemption au titre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles sur la Commune de Villeneuve Lez Avignon,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée le **07/09/2023 n°23/0299** auprès du Conseil Départemental déposée par Me Roland ROUX pour le compte de Monsieur HEINIMANN Alain concernant la parcelle cadastrée BD78 sise sous les perrières à Villeneuve Lez Avignon au prix de 9500 euros.

DECIDE

De renoncer à l'exercice du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles de la Commune pour l'immeuble sus indiqué.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Le 13/12/2023

Madame le Maire

Pascale BORIES



La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20231213-130-2023-AU
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023